



Guide pratique pour gestionnaires locaux

Jeunes sur la piste du patrimoine mondial

Édition 2019-2020

BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

Jeunes sur la piste du patrimoine mondial consiste à jumeler des écoles situées dans les villes du patrimoine mondial et à familiariser les groupes de jeunes, âgés de 15 à 18 ans, à la notion de patrimoine universel. Les jumelages permettent aux élèves de villes différentes d'échanger virtuellement leurs idées, leurs connaissances et leurs travaux liés à ce sujet. Les élèves prennent ainsi conscience de la valeur universelle de leur patrimoine et des défis que pose la gestion du patrimoine à l'échelle internationale.

De plus, l'OVPM offre une bourse de jumelage de 10 000 \$ CAN, qui facilitera la réalisation d'un séjour d'un ou deux groupes d'élèves dans leur ville jumelle. Les jeunes ont ainsi l'occasion de se rencontrer plus que virtuellement et de découvrir *in situ* les richesses patrimoniales de leur ville jumelle.

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

Jeunes sur la piste du patrimoine mondial s'échelonne sur une année scolaire (septembre 2019 à juin 2020 pour cette édition). Suite à l'annonce de leur jumelage, les classes auront 4 mois pour échanger et interagir de façon virtuelle avec leurs classes jumelles.

La composition du calendrier des activités est du ressort des professeurs des classes jumelées, avec l'appui, au besoin, des personnes-ressources des villes participantes.

ADMISSIBILITÉ

La ville participante doit être une **ville membre en règle de l'OVPM depuis les trois (3) dernières années** (incluant l'année en cours). Une ville dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ou l'adhésion à l'OVPM datent de moins de trois (3) ans, est également admissible dans la mesure où elle a acquitté ses paiements annuels depuis son adhésion à l'organisation.

La ou les écoles participantes doivent se trouver sur le territoire de la ville membre en règle de l'OVPM.

LES FORCES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce projet présente de nombreux avantages. Non seulement il n'y a aucun frais d'inscription pour les villes membres en règle, mais il permet de rejoindre plusieurs publics : élèves, personnel enseignant, directions d'école, familles, autorités locales, etc. De plus, le jumelage international permet aux élèves d'ouvrir leurs horizons, d'être sensibilisé aux enjeux patrimoniaux à l'échelle mondiale et de développer un esprit critique sur les actions à entreprendre en termes de protection et durabilité du patrimoine.

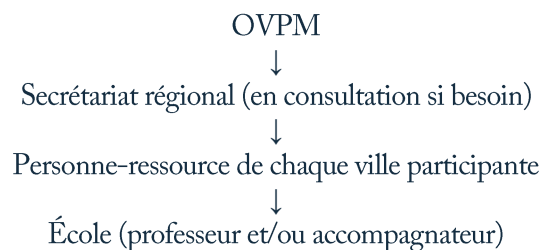


Objectifs :

- Approfondir les connaissances des élèves sur le patrimoine de leur ville et les faire réfléchir sur l'importance de sa protection et valorisation
- Découvrir une autre ville du patrimoine mondial en échangeant de façon virtuelle avec les élèves de la classe jumelée
- Offrir la chance de visiter la ville jumelle avec l'aide d'une bourse de jumelage

HIÉRARCHIE INTERNE DU PROGRAMME

Le programme est géré par l'OVPM, qui se réserve le droit de toute décision finale durant les différentes étapes du projet. Dépendamment du nombre d'inscriptions reçues, les secrétariats régionaux seront consultés quant au jumelage des villes ainsi que pour la sélection du jumelage gagnant de la bourse. Chaque ville inscrite au programme mettra en charge une personne de son administration (personne-ressource) qui sera responsable de faire le relai entre la ou les école(s) participante(s) dans sa ville et l'OVPM.



Le coordonnateur régional peut également faire office de personne-ressource si une école de sa ville participe au programme.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le projet est d'abord soumis par courriel aux autorités des villes membres de l'OVPM. Une personne-ressource doit être nommée en charge du programme dans sa ville. Cette personne aura la responsabilité de faire la promotion du programme auprès des écoles de sa ville et d'inscrire, pour l'année scolaire 2019-2020, un maximum de deux écoles. Il va de soi que ce ne sont pas tous les élèves des écoles participantes qui s'engageront dans ce projet. **Il faudra identifier un groupe d'élèves par école.**

Il est important de respecter la tranche d'âge des élèves participants – 15 à 18 ans – afin que toutes les classes participantes soient plus ou moins au même niveau d'éducation et d'apprentissage scolaire.

La personne-ressource aura accès, via le site web, à des affiches et bannières qu'elle pourra utiliser pour faire la promotion du programme. Ces outils promotionnels sont disponibles en français, anglais et espagnol.



La personne-ressource qui veut inscrire une ou deux écoles de sa ville devra faire parvenir à l'OVPM son formulaire d'inscription, en le remplissant avant le 11 octobre 2019, sur la page web du programme sur le site web de l'OVPM :

[HTTPS://WWW.OVPM.ORG/FR/PROGRAMME/JEUNES-SUR-LA-PISTE-DU-PATRIMOINE-MONDIAL/](https://www.ovpm.org/fr/programme/jeunes-sur-la-piste-du-patrimoine-mondial/)

Lorsque les inscriptions seront terminées, le Secrétariat général de l'OVPM, en consultation avec les secrétariats régionaux si besoin, proposera les ententes de jumelage entre deux écoles situées dans des villes différentes. Les ententes de jumelage respecteront les préférences des écoles quant à la langue de travail (le français, l'anglais ou l'espagnol), à l'âge des élèves et au calendrier scolaire. L'OVPM tentera également, dans la mesure du possible, de respecter les préférences des écoles quant au(x) pays de jumelage et de ne pas jumeler des villes transocéaniques, étant donné les coûts élevés de transport. Il va de soi que le respect de ces deux derniers éléments dépendra de la quantité et la provenance des candidatures reçues.

Si le nombre d'écoles inscrites est impair, l'OVPM tentera d'abord de trouver, parmi les villes inscrites au programme, une autre école qui aimerait participer. Si aucune école ne se manifeste, l'OVPM se devra de couper une école du programme.

Une fois les jumelages complétés, la personne-ressource de la ville devra assurer un suivi serré avec la ou les écoles participantes de sa ville et celle(s) de la ou des villes jumelles, ainsi qu'auprès de l'OVPM. Afin d'assurer un excellent suivi auprès des écoles participantes, l'OVPM demande aussi à avoir les coordonnées des professeurs responsables des groupes d'élèves participants.

Une fois les classes mises en communication, il sera temps pour elles de débiter l'échange virtuel. Tous les moyens de communication jugés opportuns par les professeurs sont éligibles. Il sera décrit plus tard dans ce document que la sélection des écoles gagnantes se fera sur la base de 4 éléments, dont une grande part repose sur les échanges virtuels. Si le but des écoles participantes est de demander la bourse de voyage, **il est important de pouvoir prouver à l'OVPM que les échanges virtuels ont bel et bien eu lieu**. La meilleure façon de faire est d'ajouter l'administratrice du programme aux divers groupes et/ou de partager les pages créées avec celle-ci : ACHAREST@OVPM.ORG

ACTIVITÉS SUGGÉRÉES*

- Diviser le groupe en équipes et les inviter à étudier leur ville et celle de leur école jumelle
- Demander aux équipes de repérer les similitudes et les différences entre leur ville et leur ville jumelle et de jeter un regard sur les défis urbains que pose le patrimoine à l'échelle internationale
- Sous supervision du professeur, inviter les jeunes à utiliser les réseaux sociaux pour échanger : création d'un groupe Facebook ; création d'un groupe Instagram et d'un hashtag spécifique à leur jumelage, création d'un blog, échange de courriels, etc.
- Utiliser les **fiches modèles** comme base de travail pour mettre sur papier leurs apprentissages sur les deux villes jumelées. Les fiches devront comporter quelques photographies de la ville jumelle et de courts textes sur les similitudes et les différences entre les deux villes ainsi que sur les défis urbains que pose le patrimoine à l'échelle internationale. Un modèle de fiche est inclus dans les documents joints sur la page du programme (produit par l'OVPM).



- Effectuer des sorties scolaires sur le site du patrimoine mondial de la ville
- Inviter les élèves des deux villes à consulter le site web de l'OVPM et les fiches web des villes membres pour découvrir l'importance et la variété des richesses culturelles de chaque continent

*Toutes autres activités effectuées par une école sont valables, tant qu'elles suivent les objectifs du programme.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE

Portion virtuelle prévoyage

Aucune contribution financière n'est demandée aux villes membres en règle de l'OVPM et aux écoles pour participer à ce programme. La seule contribution demandée est de se référer à l'OVPM au besoin, de mentionner l'OVPM dans toutes les communications officielles sur le programme et de travailler en synergie avec toutes les parties impliquées dans le programme (OVPM, personne-ressource, professeurs, élèves, etc.). Un autre exemple de contribution peut se traduire par la collaboration d'une ressource municipale spécialisée en patrimoine invitée à une rencontre de groupe ou à une randonnée de découverte dans la ville avec les élèves des classes participantes.

De son côté, l'OVPM assume **complètement ou partiellement** les autres frais liés notamment à la planification, à la mise en réseau, au site web et au voyage d'un jumelage. Sur demande, l'OVPM s'engage aussi à produire et envoyer à chacun des jeunes un diplôme de participation au programme.

Portion voyage d'étude

Vous référer à la section suivante.

LE VOYAGE D'ÉTUDES

Il est possible et même encouragé pour une classe d'effectuer, durant ou à la fin de l'année scolaire, un voyage d'études pour concrétiser les découvertes et études effectuées par les élèves sur leur ville jumelle. Ce voyage peut être à sens unique, ou peut prendre la forme d'un échange (les villes jumelées peuvent décider de voyager dans leur ville jumelle, à tour de rôle). **Ce voyage d'études doit être pris en charge à 100% par les écoles, tant au niveau financier que planification.** Toutefois, pour faciliter le voyage d'études d'un jumelage, l'OVPM octroiera une bourse de 10 000 \$ CAN, qui se veut un appui financier à tout projet de voyage(s) entre 2 classes jumelées. En aucun cas l'OVPM ne prétend payer avec cette bourse l'entièreté d'un voyage d'études entre 2 classes. Cette bourse sera octroyée suite à la remise, par les écoles participantes, d'un **Dossier de demande de bourse.**

Si un voyage d'études est planifié par une école participante, il est fortement recommandé d'effectuer tout au long de l'année scolaire des campagnes de financement, des demandes de subventions ou encore de sensibiliser les jeunes et les parents au coût relié à un tel voyage, afin de vérifier si celui-ci est possible ou non.



De plus, il est demandé à chacun des jumelages, qu'ils demandent une bourse ou non, de fournir à l'OVPM un compte-rendu de leur jumelage virtuel, qui sera diffusé en ligne sur les médias de communication de l'OVPM.

DÉPÔT DES TRAVAUX SUITE À L'ÉCHANGE VIRTUEL

1. Jumelage SANS demande de bourse : les personnes-ressources, conjointement avec les professeurs, doivent remettre un **compte-rendu par écrit de leur expérience de jumelage virtuel**. Les critères à exposer dans ce compte-rendu sont en ligne sur la page web du projet. C'est avec ce compte-rendu que devront être déposés les travaux réalisés par les élèves. L'OVPM affichera sur son site web les travaux réalisés par les écoles participantes.
2. Jumelage AVEC demande de bourse : les personnes-ressources, conjointement avec les professeurs, doivent remettre un compte-rendu par écrit de leur expérience de jumelage virtuel prévoyage. Les critères à exposer dans ce compte-rendu sont en ligne sur la page web du projet. C'est avec ce compte-rendu que devront être déposés les travaux réalisés par les élèves. L'OVPM affichera sur son site web les travaux réalisés par les écoles participantes.

En plus de ce compte-rendu, **un document expliquant le projet de séjour doit être remis**. Les écoles intéressées par cette bourse doivent donc monter un dossier complet exposant leur programme, le nombre d'élèves et d'adultes accompagnateurs participants et tous les frais inhérents qui y sont associés, notamment ceux liés aux transports, à l'hébergement et aux repas. En résumé, ce document comprend la description du voyage, les objectifs poursuivis ainsi que le budget du voyage incluant les revenus et les dépenses. Un document détaillé sur les points à exposer sera disponible sur la page du programme sur le site web de l'OVPM.

LES MODALITÉS DE LA BOURSE DE JUMELAGE

L'OVPM attribuera une bourse à un seul jumelage (entre 2 écoles) qui aura démontré le plus de résultats de leurs échanges, afin de les aider à faire de ce jumelage un voyage d'études. La sélection des écoles gagnantes se fera sur la base de ces 4 éléments, qui forment le **Dossier de demande de bourse** :

1. Des échanges virtuels
2. Des travaux remis (power point)
3. Du compte-rendu de l'expérience de jumelage
4. De la description du projet de séjour

Dépendamment du nombre de soumissions reçues, cette sélection pourra se faire en deux temps. Si plusieurs soumissions ont été reçues pour une même région, **une première sélection se fera au niveau régional** : chaque coordonnateur régional recevra de l'OVPM les dossiers de demande de bourse des villes faisant partie de leur secrétariat, sur lesquels il/elle se basera pour faire son choix. Une fois le jumelage sélectionné par le coordonnateur, il enverra son choix au secrétariat général. Son choix se retrouvera en



liste pour la compétition au niveau international avec ceux des autres coordonnateurs régionaux¹. Une deuxième sélection au niveau international sera faite par le Conseil d'administration de l'OVPM, qui effectuera une analyse comparative pour déterminer le choix du grand gagnant. Une fois le choix du grand gagnant déterminé, la bourse de 10 000 \$ CAN sera remise aux responsables des villes gagnantes. S'il n'y a qu'une seule soumission reçue pour une même région, la sélection ne se fera qu'au niveau international (il n'y aura pas lieu de consulter les coordonnateurs régionaux dans ce cas-là).

Important : il va de soi que plus le travail effectué par le groupe est de qualité et plus le dossier de projet de séjour est solide, plus de chances il y a de remporter la bourse. Pour que ces deux éléments soient analysés adéquatement, le secrétariat général a besoin de preuves, qui se doivent d'être claires et détaillées.

Une fois le jumelage gagnant sélectionné, l'OVPM s'assurera d'obtenir un document écrit et signé de la part des professeurs des écoles gagnantes de la bourse concernant leur acceptation ou refus de voyager. La bourse de 10 000 \$ CAN sera remise à une seule école dans le cas où le voyage est à sens unique. Dans le cas où les 2 villes jumelées effectuent un voyage, le montant sera divisé en deux, soit 5 000 \$ CAN octroyé à chaque école. La bourse est versée selon les modalités suivantes : un premier versement de 90% suite à l'approbation du voyage d'études et un second de 10% sur réception du rapport final d'activités. L'OVPM prendra contact en temps et lieu avec les écoles gagnantes de la bourse pour leur faire part des éléments à exposer dans ce rapport final d'activités. Afin d'obtenir le versement du 10%, il est obligatoire de faire parvenir à l'OVPM ce rapport final et il doit être déposé **au plus tard deux mois après la fin du voyage**.

Les dépôts de travaux et demandes de bourse débutent le 14 février 2020 et doivent être déposés avant le 13 mars 2020.

Tout organisme ou personne qui reçoit un soutien financier est tenu de réaliser le voyage d'études tel que présenté et pour lequel il obtient la subvention. Si, pour une raison quelconque, il ne peut remplir son engagement, il doit dans les plus brefs délais en aviser officiellement l'OVPM. Une entente de remboursement ou de report d'activités sera alors prise.

Tout organisme ou personne bénéficiant d'une bourse de jumelage doit inclure le logo de l'OVPM sur les supports de communication, de promotion et de publicité relatifs au voyage d'études (affiche, dépliant, brochure, publicité, site Internet, etc.) et mentionner l'apport de l'OVPM à l'occasion des opérations menées auprès des médias.

CALENDRIER DU PROGRAMME

4 Septembre 2019

Début des inscriptions des écoles

11 octobre 2019

Fin des inscriptions des écoles

¹ Pour toutes les villes qui ne sont attachées à aucun secrétariat régional, le secrétariat général sera impliqué dans le processus de sélection du gagnant au niveau régional.



OVPM . OWHC . OCPM

Au plus tard le 25 octobre 2019

Communication aux villes et écoles pour annoncer les jumelages et début des échanges virtuels

14 février 2020

Début des dépôts de travaux effectués et des soumissions de dossiers de demande de bourse

13 mars 2020

Fin des dépôts de travaux et demandes de bourse

Au plus tard à la fin avril 2020

Analyse des demandes de bourse et sélection des écoles gagnantes

Été (juin-septembre) 2020

Voyages d'échange

POUR PLUS D'INFORMATION

Communiquez avec l'administratrice de programmes de l'OVPM, Mme Andréanne Charest :

ACHAREST@OVPM.ORG